

Colloque au Sénat

Sous le haut patronage de M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat

Sports de nature et développement des territoires

Aspects juridiques et socio-économiques

Le 27 novembre 2013, Palais du Luxembourg

Les sports de nature invités au Sénat

Ce colloque a pu être organisé grâce à l'invitation du sénateur maire Marc Daunis et à l'étroite collaboration instaurée entre le ministère chargé des Sports, son pôle ressources national Sports de nature et les universités de Nice Sophia Antipolis, de Lyon I, de Limoges et de Corse.

Si l'avenir des sports de nature se dessine à mesure que les individus s'approprient ces activités et en inventent de nouvelles formes, il appartient aux acteurs publics et privés de créer et de garantir les conditions favorables au développement maîtrisé de ces activités. Cette journée a donné l'occasion à ces acteurs de s'exprimer dans ce haut lieu de la République.

Dix années de politique publique des sports de nature offrent aujourd'hui le recul nécessaire pour en dresser le bilan. Un constat s'impose, le développement maîtrisé des sports de nature contribue au développement durable des territoires. La mise en œuvre de cette politique mérite une assise juridique plus forte.

Les politiques publiques et les réformes législatives en cours d'élaboration - loi de modernisation du sport, loi de décentralisation, stratégie Europe 2020 - peuvent renforcer le développement maîtrisé des sports de nature. Des parlementaires, des élus et techniciens des collectivités territoriales et des fédérations sportives, des agents de l'État, des chercheurs, des professionnels du droit, des représentants des professionnels et industriels du sport, ont pu partager leurs expériences et exposer leurs points de vue lors de ce colloque.

Restitutions d'enquête, de travaux de recherche universitaire, d'analyse, de présentation de projets territoriaux, ainsi que des témoignages ont illustré les sujets à l'ordre du jour et alimentés les débats.

Quelle place les sports de nature occupent-ils dans la pratique sportive des Français ? Dans quelle mesure contribuent-ils à l'économie des territoires ? Comment pérenniser l'accès aux sites de pratiques tout en préservant les milieux ? Quels sont les bénéfices d'une gestion concertée des espaces, sites et itinéraires de pratique ? Quel bilan peut-on dresser de 10 ans de politique publique des sports de nature ? Autant de questions auxquelles ont répondu les intervenants et qui ont été soumises au débat.

Un constat partagé

- Les sports de nature constituent aujourd'hui un fait social, en progression continue, dans lequel les pratiques « douces » occupent une place prépondérante.
- Le dispositif CDESI - PDESI est un modèle de gestion concertée autour de la compétence des départements qui a fait ses preuves. Plus de la moitié des départements se sont engagés dans cette démarche, mais la portée juridique du PDESI doit être renforcée.
- La prise en compte des craintes des propriétaires est nécessaire et des solutions doivent être trouvées pour les exonérer de leur responsabilité civile pour des accidents survenus sur leurs terrains durant l'exercice des sports de nature.
- Les contraintes sur la couverture assurantielle des fédérations sportives quant à l'aménagement des sites de pratique est forte, là aussi des évolutions sont nécessaires.
- Les fédérations, les territoires et l'État ont exprimé la forte convergence de leurs propres intérêts.

Enjeux

- > Sensibiliser les élus et/ou parlementaires - acteurs de l'élaboration des politiques publiques relatives aux sports de nature - en mettant en lumière l'importance de ces activités dans le développement économique et touristique des territoires.
- > Faire le point sur la mise en œuvre du titre III de la loi du 6 juillet 2000 sur « Les espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature » codifié dans le Code du sport et plus largement sur le développement des activités sportives.
- > Proposer des outils juridiques performants pour favoriser un développement efficace et inscrit dans la modernité des loisirs touristiques et sportifs de nature.

Contexte

- > Préparation de la future loi de modernisation du Sport, qui devrait constituer une véritable refonte et une modernisation du Code du sport
- > Création et mise en place du Conseil National du Sport (CNS) par décret n° 2013-289 du 4 avril 2013
- > Préparation de l'acte III de la réforme des collectivités territoriales (compétences)
- > Préparation des programmes européens 2014-2020, avec la nouvelle compétence de la commission européenne pour « développer la dimension européenne du sport »

Porteurs du projet

- > Marc Daunis, sénateur maire des Alpes-Maritimes, secrétaire du Sénat
- > Ministère chargé des Sports, Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN)
- > Université de Lyon I - CRIS, Frédérique Roux
- > Université de droit, Nice Sophia-Antipolis, Katja Sontag
- > Université de droit de Limoges, CDES, Franck Lagarde, Charles Dudognon
- > Université de Corse, UMR LISA, Ludovic Martel

Documents supports et ressources complémentaires

- > Lettre du réseau national des sports de nature, n° 91, novembre 2013 - www.sportsdenature.gouv.fr
- > Mieux connaître les commissions et plans départementaux des espaces, sites et itinéraires - PRNSN, novembre 2013 - Fiche Observation, n° 2 - www.sportsdenature.gouv.fr
- > Les sports de nature en France en 2011 - Ministère chargé des Sports, octobre 2013 - Stat-info, n° 13-04 - www.sports.gouv.fr
- > Droit des sports de nature. Tome 1 et 2 / Collectif - Territorial éditions, 2007 - Dernière mise à jour septembre 2013 - www.territorial.fr
- > Les supports de présentations des intervenants sont en ligne sur le site www.sportsdenature.gouv.fr, rubrique Le réseau / Séminaires
- > Suric@te, tous sentinelles des sports de nature - www.sentinelles.sportsdenature.fr

Quelques idées-forces...

La concertation - volontaire ou obligatoire ? - est aujourd'hui un élément essentiel de la réglementation des sports de nature. Quelle que soit sa traduction juridique, elle autorise une acceptation sociale de ce type de pratique.

Pierre-Paul Danna, université Nice Sophia-Antipolis, maire de La Tour



Il est indispensable de responsabiliser les pratiquants, qui doivent avoir un comportement adapté aux milieux naturels dans lesquels ils s'engagent.

Franck Lagarde, avocat, Centre de droit et d'économie du sport, Limoges



Les interventions de la journée : www.sportsdenature.gov.fr

Les photos : bit.ly/19cTqs3

Contact : prn.sportsnature@jeunesse-sports.gov.fr

Les sports de nature contribuent à la dynamique sociale et économique des territoires. Les emplois ainsi créés - et c'est un grand avantage - échappent par nature à la délocalisation.

Joël Giraud, député maire de L'Argentière-la-Bessée, vice-président de la région PACA, président de la commission permanente du Conseil national de la montagne



Le sport en général et les sports de nature en particulier sont au cœur des enjeux de la stratégie européenne 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Sophie Auconie, députée européenne, présidente de l'intergroupe Sport



Le développement du sport est d'intérêt général ; les enjeux sont très importants et ne peuvent pas reposer sur un dispositif juridique aussi fragile.

Germinal Peiro, député de la Dordogne



Les pratiquants des sports de nature sont des veilleurs extraordinaires du milieu naturel. Ils doivent devenir de véritables sentinelles des sports de nature.

Germinal Peiro, député de la Dordogne

La pratique des sports de nature est un moyen privilégié de créer et maintenir un lien à la nature, il est nécessaire de les inscrire de manière plus forte dans une politique éducative.

Georges Elzière, président de la Fédération française des clubs alpins de montagne



Sports de nature et développement des territoires

Colloque au Sénat - 27 novembre 2013
sous le haut patronage de Jean-Pierre Bel, Président du Sénat

| Horaires | Interventions | Intervenants |
|----------|--|---|
| 9h 30 | Ouverture | M. Daunis , sénateur des Alpes-Maritimes, secrétaire du Sénat |
| 9h50 | Présentation du colloque | F. Roux , université de Lyon I, CRIS T. Bedos , responsable du Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN) |
| 10h | La place des sports de nature dans la pratique sportive des français | B. Lefèvre , rédacteur de l'enquête INSEP « Pratique physique et sportive 2010 », Université de Lyon I, CRIS |
| 10h15 | La contribution des sports de nature à l'économie des territoires <ul style="list-style-type: none">- Des chiffres clés à l'enjeu d'une modélisation- La requalification d'un territoire par les sports de nature- Sport et aménagement du territoire | L. Martel , université de Corse, UMR LISA J. Giraud , député maire de L'Argentière - La Bessée, vice-président de la région PACA, président de la commission permanente du Conseil National de la Montagne (CNM) J-P. Siutat , vice-président du CNOSF en charge de la territorialité |
| 11h | Les pratiques contractuelles pour l'accès aux ESI <i>Animatrice experte, K. Sontag, université de Nice Sophia-Antipolis</i> | F. Lagarde , avocat, CDES Limoges P. You , président de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) JM. Humeau , directeur technique de la fédération de randonnée pédestre (FFRP) |
| 14h | La réglementation des activités : de l'acte administratif imposé à l'acte négocié <i>Animateur expert, C. Dudognon, université de Limoges, CDES</i> | P-P. Danna , université Nice Sophia-Antipolis, maire de La Tour sur Tinée P. Peschet , réserve naturelle des Bouches de Bonifacio - Parc marin Corse-Sardaigne B. Galtier , directeur du parc national des Écrins |
| 15h | 2000-2013, politique publique des sports de nature, bilan et perspectives <ul style="list-style-type: none">- La genèse des dispositions relatives aux sports de nature de la loi du 6 juillet 2000- La mise en œuvre des CDESI et PDESI : quel bilan ?- Table ronde : Reconnaître et renforcer la contribution des sports de nature à l'aménagement et au développement des territoires <i>Animateur expert, E. Journaux, directeur du CREPS de Toulouse</i> | G. Peiro , député de la Dordogne A. Le Bellec , pôle ressources national des sports de nature R. Challet , conseil général des Deux Sèvres, représentant l'ADF P. Bonnetain , conseil régional Rhône-Alpes, président de la commission Sport de l'ARF B. Bourguignon , députée du Pas-de-Calais G. Elzière , président de la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne (FFCAM) S. Auconie , députée européenne, Présidente de l'intergroupe Sport |
| 16h45 | Synthèse par le grand témoin O. de la Robertie | |
| 17h | Clôture par C. Sagnac représentant le directeur des Sports, ministère des Sports, de la Jeunesse de l'Éducation populaire et de la Vie associative | |